



Garantie des cautions sur marchés export

Objectifs et conditions

Faciliter l'accès au cautionnement des engagements de l'exportateur français ou de sa filiale à l'étranger.

Garanties éligibles :

Toutes garanties à première demande (soumission, restitution d'acomptes, bonne fin, achèvement...) ou cautions sur marché émises par la banque française ou une banque locale, sur ordre et pour compte de la PME française ou de sa filiale.

Fonctionnement du dispositif :

- La banque détermine avec son client un encours annuel de cautions (soumission, restitution d'acomptes, bonne fin...) pour l'ensemble de ses marchés export et demande la garantie de cet encours ;
- Chaque année la banque ajuste le montant de l'encours en tenant compte des cautions dont la mainlevée n'a pas été prononcée ;
- Aucune déclaration n'est à effectuer lors de l'émission des cautions. Les cautions sont garanties jusqu'à leur pleine mainlevée.

Bénéficiaires

PME selon la définition européenne en vigueur ayant à faire émettre par leur banque des cautions sur marchés ou des garanties à première demande pour leurs commandes export.

Montant

La quotité garantie est comprise entre 50 % et 70 %.

La garantie des engagements bancaires est accordée à la banque française.

Dans certains cas, les cautions sont émises par une banque locale de la filiale à l'étranger avec la contre-garantie de la banque française.

Financiers

- [OSEO](#)

Contacts

3 contacts trouvés :

- [OSEO Ile-de-France Est - Financement & Garantie](#)
- [OSEO Ile-de-France Ouest - Financement & Garantie](#)
- [OSEO Ile-de-France Paris - Financement & Garantie](#)

Source OSEO (<http://www.oseo.fr>)

Type d'aide - Garantie

Informations complémentaires

- Le bénéficiaire peut également s'adresser à sa banque pour obtenir ce dispositif de garantie.
- Les garanties d'OSEO sont complémentaires de celles de la COFACE. Retrouver les garanties publiques à l'exportation gérées par la COFACE dans les aides "Export - Développement commercial".

Avertissement

Ces informations sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de LA PLATEFORME DU CONSEIL.
.L'obtention des aides est liée à des critères relatifs à l'entreprise, son projet, ainsi qu'à un certain nombre de conditions fixées et précisées par l'organisme financeur.
Il est donc nécessaire de s'adresser aux organismes référents pour en savoir plus sur les dispositifs et sur l'éligibilité de votre projet à une aide.

Source : © Institut Supérieur des Métiers, 2002-2007